

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BOWER

Séance publique du 4 juin 2025

Date d'annonce publique et de convocation : 23 mai 2025

Présents: M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mme Sylvie STEINMETZ, Mme Martine BIRKEL, échevines,
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, Mme Joëlle WEIS, M. Laurent KASEL,
Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absents et excusés: ///

No.: 03/2025-2a

Organisation scolaire – arrêt provisoire de l'organisation de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2025-2026

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'Etat, dans les établissements publics et dans les écoles ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 1980 fixant le régime des vacances et congés scolaires ;

Vu la loi du 2 décembre 1987 portant réglementation de la médecine scolaire ;

Vu la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;

Vu la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ;

Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2009 déterminant les modalités du concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'enseignement fondamental ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 23 mars 2009 fixant la tâche des instituteurs de l'enseignement fondamental ;

Vu le règlement grand-ducal du 23 mars 2009 fixant le détail de la tâche des chargés de cours, membres de la réserve de suppléants de l'enseignement fondamental ;

Vu le règlement grand-ducal du 25 mars 2009 déterminant le détail des critères de classement ainsi que les modalités des procédures d'affectation et de réaffectation des candidats à un poste d'instituteur ;

Vu le règlement grand-ducal du 14 mai 2009 déterminant les informations relatives à l'organisation scolaire que les communes ou les comités des syndicats scolaires intercommunaux doivent fournir au ministre ayant l'Education nationale dans ses attributions ainsi que les modalités de leur transmission ;

Vu le règlement grand-ducal du 18 février 2010 concernant la saisie et le traitement des données à caractère personnel des élèves de l'enseignement fondamental ;

Vu l'organisation provisoire de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2025-2026 proposée par le collège des bourgmestre et échevins ;

Vu le contingent de leçons d'enseignement tel qu'il a été calculé pour l'école fondamentale de la Commune de Biber ;

Vu la réunion de la commission scolaire en date du 12 mai 2025 ;

Considérant que le conseil communal tient à souligner l'importance de la thématique du mobbing à l'école ;

Après délibération

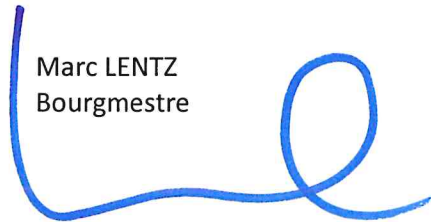
DECIDE UNANIMEMENT

d'arrêter provisoirement l'organisation de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2025-2026 suivant le document ci-annexé.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biber, le 5 juin 2025

Marc LENTZ
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal



Organisation de l'enseignement fondamental

Biwer

Année scolaire : 2025/2026

Document de travail

Approuvé en séance du
conseil communal

Biwer, le - 4 JUIN 2025



[Handwritten signatures in blue ink]
Y. Birkel
Kare
Jweis
Stimmeth Lybri Sil
Luis

Le collège du bourgmestre et échevins

Vu l'organisation provisoire de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2025-2026 proposée par le collège des bourgmestre et échevins;

Vu le contingent de leçons d'enseignement tel qu'il a été calculé pour l'école fondamentale de la commune de Biwir;

Vu la réunion de la commission scolaire en date du 12 mai 2025;

Vu la lettre du ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse aux bourgmestres concernant l'organisation de l'année scolaire 202-2026, accompagnée de la circulaire ministérielle non-datée aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2025-2026;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 1980 fixant le régime des vacances et congés scolaires;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 23 mars 2009 fixant la tâche des instituteurs de l'enseignement fondamental;

Vu le règlement grand-ducal du 23 mars 2009 fixant le détail de la tâche des chargés de cours, membres de la réserve de suppléants de l'enseignement fondamental;

Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2009 déterminant les modalités du concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'enseignement fondamental;

Vu le règlement grand-ducal du 25 mars 2009 déterminant le détail des critères de classement ainsi que les modalités des procédures d'affectation et de réaffectation des candidats à un poste d'instituteur;

Vu le règlement grand-ducal du 14 mai 2009 déterminant les informations relatives à l'organisation scolaire que les communes ou les comités des syndicats scolaires intercommunaux doivent fournir au ministre ayant l'Education nationale dans ses attributions ainsi que les modalités de leur transmission;

Vu le règlement grand-ducal du 23 mars 2009 fixant le détail de la tâche des chargés de cours, membres de la réserve de suppléants de l'enseignement fondamental;

Vu le règlement grand-ducal du 18 février 2010 concernant la saisie et le traitement des données à caractère personnel des élèves de l'enseignement fondamental;

Vu les articles 23 et 107 de la Constitution révisée du 17 octobre 1868;

Vu la loi du 2 décembre 1987 portant réglementation de la médecine scolaire, plus particulièrement l'article 6;

Vu la loi du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'Etat, dans les établissements publics et dans les écoles;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire;

Vu la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, et les règlements grand-ducaux d'exécution;

Vu la loi rectifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental, et les règlements grand-ducaux d'exécution;

Après avoir dûment délibéré conformément à la loi, décide

d'arrêter provisoirement l'organisation de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2025-2026 comme suit.

Ecoles, bâtiments et horaires

Ecole : **Ecole " An der Wiss"**

Horaire : **Horaire - Cycle 2**

Bâtiment	Horaire
Ecole "An der Wiss" (cycle 1)	Horaire - cycle 1 précoce & cycle 1
Ecole "An der Wiss" (cycle 2-4)	Horaire - Cycle 3-4
Cycle	Horaire

Horaire : Horaire - cycle 1 précoce & cycle 1

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8:00 - 8:55	8:00 - 8:55	8:00 - 8:55	8:00 - 8:55	8:00 - 8:55
8:55 - 9:50	8:55 - 9:50	8:55 - 9:50	8:55 - 9:50	8:55 - 9:50
9:50 - 10:15	9:50 - 10:15	9:50 - 10:15	9:50 - 10:15	9:50 - 10:15
Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
10:15 - 11:10	10:15 - 11:10	10:15 - 11:10	10:15 - 11:10	10:15 - 11:10
11:10 - 12:05	11:10 - 12:05	11:10 - 12:05	11:10 - 12:05	11:10 - 12:05
13:50 - 14:40		13:50 - 14:40		13:50 - 14:40
14:40 - 15:30		14:40 - 15:30		14:40 - 15:30

Horaire : Horaire - Cycle 2

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08:00 - 08:55	08:00 - 08:55	08:00 - 08:55	08:00 - 08:55	08:00 - 08:55
08:55 - 09:45	08:55 - 09:45	08:55 - 09:45	08:55 - 09:45	08:55 - 09:50
09:45 - 10:00	09:45 - 10:00	09:45 - 10:00	09:45 - 10:00	09:50 - 10:00
Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
10:00 - 10:20	10:00 - 10:20	10:00 - 10:20	10:00 - 10:20	10:00 - 10:20
10:20 - 11:15	10:20 - 11:15	10:20 - 11:15	10:20 - 11:15	10:20 - 11:15
11:15 - 12:05	11:15 - 12:05	11:15 - 12:05	11:15 - 12:05	11:15 - 12:05
13:50 - 14:45		13:50 - 14:45		13:50 - 14:45
14:45 - 15:40		14:45 - 15:40		14:45 - 15:40

Horaire : Horaire - Cycle 3-4

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08:00 - 08:55	08:00 - 08:55	08:00 - 08:55	08:00 - 08:55	08:00 - 08:55
08:55 - 09:45	08:55 - 9:45	08:55 - 09:45	08:55 - 09:45	08:55 - 09:50
9:45 - 10:05	09:45 - 10:05	09:45 - 10:05	09:45 - 10:05	09:50 - 10:10
10:05 - 10:20	10:05 - 10:20	10:05 - 10:20	10:05 - 10:20	10:10 - 10:20
Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
10:20 - 11:15	10:20 - 11:15	10:20 - 11:15	10:20 - 11:15	10:20 - 11:15
11:15 - 12:05	11:15 - 12:05	11:15 - 12:05	11:15 - 12:05	11:15 - 12:05
13:50 - 14:45		13:50 - 14:45		13:50 - 14:45
14:45 - 15:40		14:45 - 15:40		14:45 - 15:40

Volumétrie

Ecole : Ecole " An der Wiss"

Nb leçons : 11,5

Nb intervenants : 1

Cycle : Cycle 1 - précoce

Nb leçons : 0

Nb intervenants : 0

Classe du cycle	Nb élèves	Nb leçons	Nb titulaires	Nb autres intervenants
Précoce	18	0	0	0
Total	18	0	0	0

Cycle : Cycle 1

Nb leçons : 0

Nb intervenants : 0

Classe du cycle	Nb élèves	Nb leçons	Nb titulaires	Nb autres intervenants
Classe A	14	0	0	0
Classe B	14	0	0	0
Classe C	13	0	0	0
Classe D	12	0	0	0
Total	53	0	0	0

Cycle : Cycle 2.1

Nb leçons : 0

Nb intervenants : 0

Classe du cycle	Nb élèves	Nb leçons	Nb titulaires	Nb autres intervenants
Classe 2.1	15	0	0	0
Total	15	0	0	0

Cycle : Cycle 2.2

Nb leçons : 0

Nb intervenants : 0

Classe du cycle	Nb élèves	Nb leçons	Nb titulaires	Nb autres intervenants
Classe 2.2.A	12	0	0	0
Classe 2.2.B	13	0	0	0
Total	25	0	0	0

Cycle : Cycle 3.1

Nb leçons : 0

Nb intervenants : 0

Classe du cycle	Nb élèves	Nb leçons	Nb titulaires	Nb autres intervenants
Classe 3.1 A	11	0	0	0
Classe 3.1 B	11	0	0	0
Total	22	0	0	0

Cycle : Cycle 3.2

Nb leçons : 0

Nb intervenants : 0

Classe du cycle	Nb élèves	Nb leçons	Nb titulaires	Nb autres intervenants
Classe 3.2	19	0	0	0
Total	19	0	0	0

Cycle : Cycle 4.1

Nb leçons : 0

Nb intervenants : 0

Classe du cycle	Nb élèves	Nb leçons	Nb titulaires	Nb autres intervenants
Classe 4.1	15	0	0	0
Total	15	0	0	0

Cycle : Cycle 4.2

Nb leçons : 0

Nb intervenants : 0

Classe du cycle	Nb élèves	Nb leçons	Nb titulaires	Nb autres intervenants
Classe 4.2	18	0	0	0
Total	18	0	0	0

Leçons spéciales pour l'école	Nb leçons	Nb intervenants
I-EBS	11,5	1
Nb estimé : Total	11,5	1

Intervenants par classe

Ecole : Ecole " An der Wiss"

Cycle : Cycle 1 - précoce

Classe : Précoce

Intervenant	Rôle	Fonction spéciale	Nb leçons
Total			0

Cycle : Cycle 1

Classe : Classe A

Intervenant	Rôle	Fonction spéciale	Nb leçons
Total			0

Classe : Classe B

Intervenant	Rôle	Fonction spéciale	Nb leçons
Total			0

Classe : Classe C

Intervenant	Rôle	Fonction spéciale	Nb leçons
Total			0

Classe : Classe D

Intervenant	Rôle	Fonction spéciale	Nb leçons
Total			0

Cycle : Cycle 2.1

Classe : Classe 2.1

Intervenant	Rôle	Fonction spéciale	Nb leçons
Total			0

Cycle : Cycle 2.2

Classe : Classe 2.2.A

Intervenant	Rôle	Fonction spéciale	Nb leçons
Total			0

Classe : Classe 2.2.B

Intervenant	Rôle	Fonction spéciale	Nb leçons
Total			0

Cycle : Cycle 3.1

Classe : Classe 3.1 A

Intervenant	Rôle	Fonction spéciale	Nb leçons
Total			0

Classe : Classe 3.1 B

Intervenant	Rôle	Fonction spéciale	Nb leçons
Total			0

Cycle : Cycle 3.2

Classe : Classe 3.2

Intervenant	Rôle	Fonction spéciale	Nb leçons
Total			0

Cycle : Cycle 4.1

Classe : Classe 4.1

Intervenant	Rôle	Fonction spéciale	Nb leçons
Total			0

Cycle : Cycle 4.2

Classe : Classe 4.2

Intervenant	Rôle	Fonction spéciale	Nb leçons
Total			0

Leçons spéciales

Ecole : Ecole " An der Wiss"

Intervenant	Type de leçon spéciale	Nb Leçons
OSTER Jeff	I-EBS	11,5
Total		11,5

Tâches des enseignants									
Enseignants sans classe Nb: 19	Statut	Fonction	Tâche com. à la rentrée (1)	Leçons suppl. (2)	Déch. com. (3)	Tâche à prester (D) = (1)+(2)-(3)	Total leçons attribuées (A)	Solde (D) - (A)	
	APPELBAUM Jessica	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice	25			25	0	25
	BERTEMES Sylvie Monique	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice cycle 1	15			15	0	15
	D'EXELLE Nele	Employée de l'Etat	Educatrice	13			13	0	13
	DUHR Natascha	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice cycle 2 à 4	23		1	22	0	22
	DUPONT Gabrielle	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice cycle 1	16,5	0,5		17	0	17
	FATTEBENE Laurence	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice spécialisé I-EBS	0			0	0	0
	HELLENBRAND Christiane	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice cycle 2 à 4	22		1	21	0	21
	HOFFMANN Jeanne	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice	25		2	23	0	23
	HÜBSCH Laurent	Fonctionnaire de l'Etat	Instituteur cycle 2 à 4	22			22	0	22
	JOUANNETAUD Véronique Dominique Jeanne	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice cycle 2 à 4	19	1,5	8,5	12	0	12
	KIEFFER Carole	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice cycle 2 à 4	10			10	0	10
	KINNEN Vicky	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice cycle 2 à 4	10,5	0,5		11	0	11
	LAMPACH Sandy Régine Alphonsine	Employée de l'Etat	Educatrice	26			26	0	26
	OSTER Jeff	Fonctionnaire de l'Etat	Instituteur	11,5			11,5	11,5	0
	OTH Michèle	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice	17		1	16	0	16
	PHILIPPE Sandy	Fonctionnaire de l'Etat	Educatrice	13			13	0	13
	REISDORF Myriam Emilie	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice cycle 2 à 4	19			19	0	19
	THILL Sonja	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice cycle 2 à 4	22		1	21	0	21
	ZEIMET Chris	Fonctionnaire de l'Etat	Instituteur cycle 2 à 4	23		6	17	0	17
	Total			332,5	2,5	20,5	314,5	11,5	303
Enseignants Totaux Nb: 19			Tâche com. à la rentrée (1)	Leçons suppl. (2)	Déch. com. (3)	Tâche à prester (D) = (1)+(2)-(3)	Total leçons attribuées (A)	Solde (D) - (A)	
	Total		332,5	2,5	20,5	314,5	11,5	303	

Tâches des enseignants									
Enseignants sans classe Nb: 19	Statut	Fonction	Tâche com. à la rentrée (1)	Leçons suppl. (2)	Déch. com. (3)	Tâche à prester (D) = (1)+(2)-(3)	Total leçons attribuées (A)	Solde (D) - (A)	
	APPELBAUM Jessica	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice	25			25	0	25
BERTEMES Sylvie Monique	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice cycle 1	15			15	0	15	
D'EXELLE Nele	Employée de l'Etat	Educatrice	13			13	0	13	
DUHR Natascha	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice cycle 2 à 4	23		1	22	0	22	
DUPONT Gabrielle	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice cycle 1	16,5	0,5		17	0	17	
FATTEBENE Laurence	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice spécialisé I-EBS	0			0	0	0	
HELLENBRAND Christiane	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice cycle 2 à 4	22		1	21	0	21	
HOFFMANN Jeanne	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice	25		2	23	0	23	
HÜBSCH Laurent	Fonctionnaire de l'Etat	Instituteur cycle 2 à 4	22			22	0	22	
JOUANNETAUD Véronique Dominique Jeanne	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice cycle 2 à 4	19	1,5	8,5	12	0	12	
KIEFFER Carole	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice cycle 2 à 4	10			10	0	10	
KINNEN Vicky	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice cycle 2 à 4	10,5	0,5		11	0	11	
LAMPACH Sandy Régine Alphonsine	Employée de l'Etat	Educatrice	26			26	0	26	
OSTER Jeff	Fonctionnaire de l'Etat	Instituteur	11,5			11,5	11,5	0	
OTH Michèle	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice	17		1	16	0	16	
PHILIPPE Sandy	Fonctionnaire de l'Etat	Educatrice	13			13	0	13	
REISDORF Myriam Emilie	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice cycle 2 à 4	19			19	0	19	
THILL Sonja	Fonctionnaire de l'Etat	Institutrice cycle 2 à 4	22		1	21	0	21	
ZEIMET Chris	Fonctionnaire de l'Etat	Instituteur cycle 2 à 4	23		6	17	0	17	
	Total			332,5	2,5	20,5	314,5	11,5	303
Enseignants Totaux Nb: 19			Tâche com. à la rentrée (1)	Leçons suppl. (2)	Déch. com. (3)	Tâche à prester (D) = (1)+(2)-(3)	Total leçons attribuées (A)	Solde (D) - (A)	
	Total		332,5	2,5	20,5	314,5	11,5	303	

Leçons de décharge et leçons supplémentaires des enseignants	
--	--

Enseignant : BERTEMES Sylvie Monique	
--------------------------------------	--

Décharge 55	3
-------------	---

Enseignant : DUHR Natascha	
----------------------------	--

CYCLE3 : Coordinateur/trice de cycle 3	1
--	---

Enseignant : DUPONT Gabrielle	
-------------------------------	--

Leçons supplémentaires régulières	0,5
-----------------------------------	-----

Décharge 50	1,5
-------------	-----

Enseignant : HELLENBRAND Christiane	
-------------------------------------	--

CYCLE2 : Coordinateur/trice de cycle 2	1
--	---

Enseignant : HOFFMANN Jeanne	
------------------------------	--

COMIT : Membre du comité d'école	1
----------------------------------	---

CYCLE1 : Coordinateur/trice de cycle 1	1
--	---

Enseignant : HÜBSCH Laurent	
-----------------------------	--

Décharge 45	1
-------------	---

Enseignant : JOUANNETAUD Véronique Dominique Jeanne	
---	--

Leçons supplémentaires régulières	1,5
-----------------------------------	-----

Décharge 55	4
-------------	---

PRESI : Présidence du comité d'école	7
--------------------------------------	---

PRESI12 : Présidence du comité d'école - Ancienneté 12 ans	1,5
--	-----

Enseignant : KIEFFER Carole	
-----------------------------	--

Décharge 50	1
-------------	---

Enseignant : KINNEN Vicky	
---------------------------	--

Leçons supplémentaires régulières	0,5
-----------------------------------	-----

Décharge 45	0,5
-------------	-----

Enseignant : OTH Michèle	
--------------------------	--

BIBLI : Gestion de la bibliothèque	1
------------------------------------	---

Enseignant : REISDORF Myriam Emilie	
-------------------------------------	--

Décharge 55	4
-------------	---

Enseignant : **THILL Sonja**

Décharge 45	1
CYCLE4 : Coordinateur/trice de cycle 4	1

Enseignant : **ZEIMET Chris**

COMIT : Membre du comité d'école	1
INFOR : Responsable informatique	3
PRESI-PDS : mise en oeuvre du PDS	2

Informations supplémentaires:

Nous avons deux classes de 3.1 composée au total de 22 élèves, que nous divisons en deux groupes pour les matières principales: (allemand, français, mathématiques et Vie et société). Pour les autres cours (luxembourgeois, bricolage, musique et sciences naturelles, sport) les élèves sont regroupés en une seule classe.